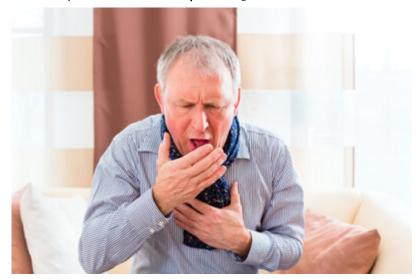
# Tout le monde tousse… la faute à l'interdiction des sirops par Macron

écrit par Maxime | 15 janvier 2023





Hiver cruel pour bon nombre de Français… les hôpitaux ne désemplissent pas, beaucoup de médecins ne prennent plus de

patients, les laboratoires toujours plus avides font grève, pour la plupart.

Crématorium débordés, entreprises de pompes funèbres obligées de faire des heures supplémentaires…

https://resistancerepublicaine.com/2023/01/07/crematoriums-deb
ordes-en-france-deces-en-nombre-en-gb-pourquoi-tous-ces-morts/

Et nous sommes de plus en plus malades.

On a évoqué le « vaxxin », peut-être aussi plus banalement l'inégalité d'accès aux soins, tant géographique que financière. Les pénuries de médicaments. <a href="https://resistancerepublicaine.com/2022/11/24/2022-lannee-ou-il-ny-a-plus-de-medicaments-pour-soigner-nos-enfants-en-france/">https://resistancerepublicaine.com/2022/11/24/2022-lannee-ou-il-ny-a-plus-de-medicaments-pour-soigner-nos-enfants-en-france/</a>

### Mais a-t-on songé aux sirops interdits depuis le mois de septembre 2022?

https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/ces-sirops-contre
-la-toux-seront-bientot-interdits-dans-l-union-europeenne

Face aux maux de l'hiver, nous nous trouvons de plus en plus désarmés. Les pharmaciens vendent des sirops légers à base de thym qui ne font pas de miracle. Tout juste une petit sucrerie pour se remonter le moral au milieu d'une journée grippée.

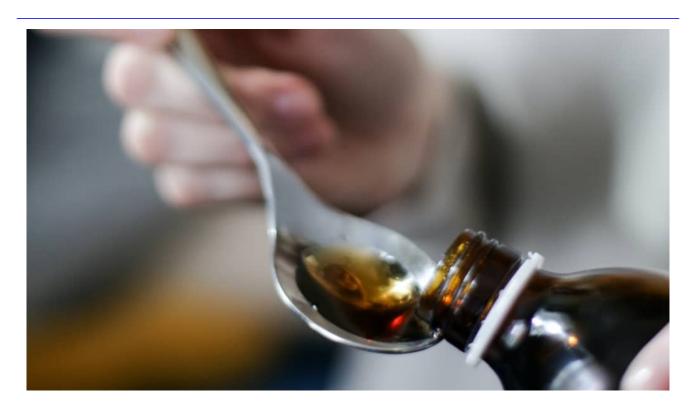
#### Les sirops les plus efficaces ont été interdits.

La raison avancée : les risques potentiellement graves de ces sirops dans certains cas d'allergies.

#### Ces sirops contre la toux

### seront bientôt interdits dans l'Union européenne

Publié le 06/12/2022 à 14:00 | Mis à jour le 07/12/2022 à 10:35



« Si on a des flacons chez soi, il ne faut pas les utiliser
et il faut les rapporter en pharmacie », conseille Ameli.
© (Photo Pexels, domaine public)

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a publié une alerte concernant les sirops contre la toux à base de pholcodine, jugés dangereux pour la santé. La France les avait déjà retirés de la vente en septembre dernier.

C'est le cas en France depuis septembre, et ce le sera bientôt dans toute l'Union européenne : les sirops contre la toux à base de pholcodine vont être interdits. L'Agence européenne des médicaments (EMA) l'a annoncé vendredi 2 décembre dans un communiqué.

La pholcodine est un dérivé de la morphine jouant un rôle de sédatif lors de l'administration du médicament, pour calmer la toux. Jusqu'ici, le sirop était aussi bien destiné aux enfants qu'aux adultes, en cas de toux sèche ou d'irritation de la gorge.

Mais le produit peut provoquer des réactions allergiques graves, « potentiellement mortelles ». C'est ce que prouve une récente étude avancée par l'EMA, qui recommande donc le retrait rapide de la pholcodine du marché européen.

Comme le précise l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), «la prise d'un médicament à base de pholcodine, utilisé contre la toux, expose à un risque important de faire une allergie grave aux curares, indiqués lors d'une anesthésie générale, même si l'anesthésie a lieu plusieurs semaines après la prise du médicament. (...) Nous estimons que leur rapport bénéfice / risque est défavorable.»

## Rappel des sirops dès septembre en France

Encore commercialisé récemment en France, ce type de sirops a été banni en septembre 2022 dans notre pays. « Nous suspendons toutes les autorisations de mise sur le marché (AMM) des sirops contre la toux à base de pholcodine à compter du 8 septembre 2022 en France. Cette décision donne lieu au rappel de l'ensemble des lots de ces sirops présents dans les officines, les établissements de santé et chez les grossistes répartiteurs », écrivait l'Agence du médicament dans son communiqué en date du 8 septembre.

« Si on a des flacons chez soi, il ne faut pas les utiliser et il faut les rapporter en pharmacie », <u>recommande le site</u>

<u>Ameli</u> (assurance maladie en ligne). « Sur la boîte du flacon, il est écrit " pholcodine ". Il s'agit principalement des marques suivantes : Biocalyptol sucre et sans sucre ; Dimétane ; pholcodine Biogaran. »

Quand il s'agissait de nous **imposer** le vaxxin, au risque de discriminations très gênantes, on se contrefoutait, dans les hautes sphères, des risques potentiellement graves pour la santé.

Et là qu'il s'agit d'un choix, le malade pouvant librement prendre le risque de développer l'allergie — on a tant utilisé ces sirops autrefois que nous sommes nombreux à ne pas en être morts ! — on lui interdit la liberté de prendre le risque.

L'infantilisation est complète. Vaccination forcée quels que soient les risques d'un côté ; de l'autre, prohibition de prendre un risque pour sa santé personnelle. On a vraiment l'impression d'une dictature.

Après tout, « fumer tue » et le commerce du tabac demeure licite, avec aucun bienfait pour la santé. Pourquoi les sirops seraient-ils interdits alors qu'ils ont pour la très grande majorité un effet positif ?

Les fabricants de ces sirops n'auraient-ils pas eu le bras assez long dans cette affaire ?

On a comme l'impression que ce n'est, en effet, qu'une affaire de lobbying.

En attendant, certaines infections empirent faute de soins suffisants, les plus fragiles succombent, c'est le darwinisme macronien dans toute son horreur…